

Les revenus des personnes âgées

Données parcellaires sur le patrimoine et les ressources des personnes âgées.

Le patrimoine et les ressources des personnes âgées sont très mal connus. Les données dont on dispose ne portent pas sur des populations homogènes, tantôt il s'agit des inactifs ou des retraités dont certains sont âgés de moins de 60 ans, tantôt il s'agit des personnes de plus de 59 ans dont certaines sont professionnellement actives.

Dans l'ensemble des revenus des foyers fiscaux[1] dont le chef est âgé de 60 ans ou plus, les retraites représentent près de 75 % du revenu total, patrimoine et revenu d'activité environ 10 %. Pour les couples et les hommes sans conjoint qui sont plus jeunes, les revenus d'activité restent une source importante de revenu, prédominante pour 9 % des ménages. Les femmes sans conjoint, plus âgées, perçoivent des prestations non imposables dans près de 6 % des cas.

Le niveau des pensions par rapport aux revenus du travail, l'étendue de la pauvreté au sein de la population âgée et pour cette dernière par rapport aux autres générations sont des questions importantes à examiner lorsque l'on étudie les revenus chez les personnes des générations de retraités. En France, leur situation économique a connu d'importants changements depuis les années soixante, passant d'une situation d'ensemble de pauvreté et d'assistance au début de la période, à une moyenne de *revenus* égale à 80 % du dernier salaire précédant la retraite (pour la large part des personnes âgées ayant eu

une carrière professionnelle complète) à la fin des années quatre-vingt.

Le revenu total moyen annuel des foyers fiscaux dont une personne au moins a 60 ans ou plus était de 113 000 francs en 1993, soit 9 300 francs par mois[2]. En 1993, un couple a un revenu fiscal moyen de 12 000 francs mensuel, un homme seul de 8 000 francs et une femme seule de 6 300 francs. Le *revenu par unité de consommation* des ménages (en affectant aux différentes personnes du foyer fiscal le coefficient 1 pour le chef du ménage, 0,7 pour le conjoint, 0,5 par enfant à charge) équivaut à 6 500 francs par mois, en 1993. Il est un peu supérieur en moyenne à celui des ménages dont le chef est âgé de moins de 60 ans[2].

La comparaison de la distribution des revenus des ménages et des revenus individuels montre une dispersion importante (le rapport inter-décile[3] est égal à 4,7 et passe à 3,9 si l'on considère les revenus par personne) témoignant de la persistance des *inégalités* : en 1993, le revenu fiscal d'un homme âgé vivant seul est égal en moyenne à 66 % de celui d'un couple marié et à 127 % de celui d'une femme vivant seule. Elle témoigne aussi de l'existence d'une poche de *pauvreté* (ménages ayant des revenus inférieurs à la moitié de la médiane des revenus de l'ensemble des ménages[4]) persistante parmi 15 % des ménages âgés de 75 ans et plus (percevant le minimum vieillesse dont le montant est de 3 433 francs par mois pour une personne seule et de 6 158 francs pour deux personnes au 31 décembre 1997). et une relativement importante proportion

de ménages pauvres dans le groupe âgé de 50-59 ans (qui est en moyenne le groupe le plus prospère). Les situations de grande pauvreté assimilables au revenu minimum d'insertion sont plus rares que dans les ménages plus jeunes.

Dans l'ensemble, du fait de la plus grande longévité des femmes, l'âge et le sexe combinent leurs effets pour déterminer des inégalités. Les principaux facteurs liés aux disparités de revenu sont, en dehors du veuvage et du fait de vivre seul, le niveau de diplôme, la mobilité professionnelle durant la vie de travail, les conditions pour l'obtention de la pension de retraite, le lieu de vie.

Les estimations des revenus dépendent beaucoup des concepts, des méthodes et des sources utilisés. Le revenu par unité de consommation des ménages âgés de 60 ans et plus est en moyenne légèrement supérieur à celui des ménages moins âgés[1]. Les différences entre les groupes socio-économiques sont dues à des différences dans le montant total des contributions.

Jean-Claude Henrard

1. Les foyers fiscaux sont constitués du contribuable, de son conjoint, des personnes fiscalement à sa charge (enfants et ascendants invalides).

2. Centre d'études sur les revenus et les coûts (Cerc) *Revenus et conditions d'existence des personnes de plus de 60 ans* vol n° 1, 1993, 90 p.

3. Rapport entre le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages ayant les revenus les plus élevés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % des ménages ayant les revenus les plus faibles.

4. Hourriez J. M., Legris B. Le niveau relatif des personnes âgées *Economies et Statistiques*, n° 283-284, 137, 1995.